

**Formulaire d'inscription Stage Yoga, Mantras et chant des Veda  
26,27 et 28 avril 2024**

Avec Delphine Rochette et Marie Sanchez

[www.shiatsuserenite.fr](http://www.shiatsuserenite.fr)

[www.shiatsu-villeurbanne.com](http://www.shiatsu-villeurbanne.com)

Inscription obligatoire avant le 5 mars 2024

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU STAGE :

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... N° DE TELEPHONE :

.....

E-MAIL : .....

.....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Pratiquez-vous le YOGA et ou les CHANTS VEDIQUES : ..... Si oui, quelle fréquence et depuis quand ?

.....

PROFESSION.....

Problèmes médicaux particuliers à signaler.....

.....

INTOLERANCES ALIMENTAIRES MEDICALES

.....

.....

Lieu du stage : **Souffle et harmonie, 726 chemins du brugas ,30130 St Paulet de Caisson, Gard**

**REGLEMENT DE L'ACCOMPTE : 170€ (le reste à payer, 220€, devra être régler sur place le 1er jour du stage)**

-par chèque à l'ordre de Marie Sanchez (virement possible, prendre contacte avec Marie directement)

Remplissez ce formulaire d'inscription et retournez-le avec le chèque à :

**Marie Sanchez:**

24 rue Edouard Aynard, 69100 Villeurbanne

06.88.87.77 .89 ou par mail : [shidogams@gmail.com](mailto:shidogams@gmail.com)

**ARTICLE I – Engagement :**

L'acceptation des présentes conditions générales de vente ci-dessous énoncées, engage le client désigné sur la fiche d'inscription préalablement remplie. Ces CGV ne peuvent être signées et approuvées que par une personne majeure et habilitée à signer des contrats qui engagent la responsabilité du signataire et qui sera financièrement responsable en cas de litige. Les présentes CGV ont pour objet de réserver le stage de Chants Védiques et yoga représentée par Delphine Rochette et Marie Sanchez en tant que personnes morales. L'engagement et l'acceptation de ces GGV sont conclus intuitu personae et ne peuvent être cédés. En s'inscrivant à un de nos stages, le client s'engage à être présent durant la durée globale du stage sélectionné et ne recevra aucune indemnité compensatrice en cas d'absence volontaire de sa part.

**ARTICLE II - Réservation et conditions de règlement :**

L'inscription sera enregistrée et validée uniquement après versement de l'acompte correspondant à 140€ et après que le client ait retourné la fiche d'inscription dûment remplie ainsi que les conditions Générales de vente suivantes, datées, signées et suivies de la mention « Lu et approuvé ». A réception de ces éléments ci-dessus cités, une confirmation d'inscription et de versement d'acompte sera adressée au client par mail. Le solde restant sera demandé 100€ en chèques ou espèces à l'une des professeures et 140€ en espèces à régler à la logeuse le 1er jour du stage. Les règlements des acomptes pourront être effectués soit par chèque ou virement bancaire à l'aide du RIB inscrit sur la fiche d'inscription. Si le client souhaite régler en espèces, un chèque de caution du montant global du stage sera à envoyer à Delphine Rochette par courrier postal. Ce chèque ne sera pas encaissé et il sera restitué au client le 1er jour du stage contre le règlement en espèces.

**ARTICLE III - Conditions d'annulation et modification :**

L'annulation ou la modification de la réservation peut entraîner des frais. Ces éventuels frais seront indiqués au client avant de procéder à l'annulation du stage. Toute demande d'annulation ou de modification devra être effectuée par écrit et à l'adresse mail suivante: [shiatsu.serenité.fr](mailto:shiatsu.serenité.fr)

- Si annulation 45 jours avant le stage: Remboursement 100%. - Si annulation 30 jours avant le stage: Remboursement 75%. - Si annulation moins de 30 jours avant le 1er jour de stage, l'intégralité du montant du stage devra être réglée. (Ne sera pas remboursé) Le client transmet à Marie et Delphine& par retour mail, l'acceptation de

vosre demande d'annulation et le montant des frais y afférant. Après notre acceptation de l'annulation et du règlement des frais correspondant vous recevrez par mail une confirmation d'annulation. Nous nous donnons le droit d'annuler un stage si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes. Dans un tel cas, la totalité du versement déjà engagé par le client sera remboursé sans aucun frais.

ARTICLE IV – Responsabilité du client :

Il appartient au client de vérifier et de s'assurer que les coordonnées et informations fournies sur la fiche d'inscription ainsi que lors de la signature de ces présentes CGV sont exactes et complètes. Le client est totalement responsable de ses effets personnels durant toute la durée du stage. Les intervenantes ne pourront être tenues responsables en cas d'éventuelles pertes ou en cas de vol d'effets personnels. Le client sera responsable de respecter les lieux intérieurs et extérieurs du déroulement du stage en termes de propreté et non dégradation de l'immobilier, mobilier, matériel de yoga, linge de lit mis à disposition durant toute la durée du stage. En cas de dégradation et non respect des biens mis à disposition, les intervenantes engageront une procédure envers le client.

ARTICLE V - Responsabilité des intervenants:

Delphine Rochette et Marie Sanchez seront les interlocuteurs du client et répondront devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente et ne pourront être tenue responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

ARTICLE VI - Défaut de paiement / annulation :

Le défaut de paiement de l'acompte dans le délai imparti, entraînera l'annulation de la commande. Le client reste redevable des frais d'annulation.

Je soussigné(e) ----- avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente ci-dessus énoncées et en accepte la globalité sans condition.

Signature et Date :

« Lu et approuvé »